

PROTOCOLE ENTRE LE CANADA, LE ROYAUME-UNI ET L'UNION DES  
RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES À L'ACCORD D'AR-  
MISTICE INTERVENU LE 19 SEPTEMBRE 1944 ENTRE L'UNION  
DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ET LE  
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU  
NORD D'UNE PART ET LA FINLANDE D'AUTRE PART.

(Traduction)

À l'occasion de la signature de l'Accord d'Armistice conclu avec le Gouver-  
nement de Finlande, le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de l'Union  
des Républiques Socialistes Soviétiques et le Gouvernement du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus que:

À propos de la rétrocession par la Finlande à l'Union Soviétique de l'ancien  
territoire soviétique de l'oblast de Petzamo (Pechenga) et le transfert à  
l'Union Soviétique en résultant du droit de propriété sur les mines de nickel  
et autres biens et installations s'y rattachant exploitées dans ledit  
territoire pour le bénéfice de Mond Nickel Company et de l'entreprise Nickel  
Company of Canada, le Gouvernement Soviétique paie au Gouvernement  
Canadien au cours des six années à compter du jour de la signature du présent  
protocole, par versements égaux, la somme de vingt millions de dollars des  
États-Unis à titre d'indemnité pécuniaire et finale aux compagnies susvisées. Pour  
les fins du présent paiement, les dollars des États-Unis seront calculés à raison de  
un dollar l'once-or.

Le présent paiement sera effectué le 8 octobre 1944 en triple expédition chacune en langues  
anglaise et russe, les deux textes anglais et russe faisant loi.

Pour le  
Gouvernement de l'Union des  
Républiques Socialistes Soviétiques:  
V. DEKANSOY  
(Cachet)

Pour le  
Gouvernement du Canada:  
L. D. WILGRESH  
(Cachet)

Pour le  
Gouvernement du Royaume-Uni:  
ARCHIBALD CLARK KERR  
(Cachet)